

CACAO, ETAT ET PAYSANS EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Cl. ROBINEAU
Economiste
ORSTOM

RESUME

Le développement de la culture du cacao dans le nord de la République Populaire du Congo constitue une "aventure" dont on peut tirer quelques enseignements pour l'élaboration et la conduite d'opérations de développement. La région cacaoyère du Nord-Congo se présente comme la continuation, au-delà d'un no man's land d'une centaine de kilomètres de forêt ombrophile équatoriale, de la zone cacaoyère du Sud-Cameroun, zone dont elle procède par le relais constitué de proche en proche par des groupes culturellement apparentés.

Née de l'initiative spontanée de la population du Nord-Congo émergeant, dans les années cinquante, d'un demi-siècle de domination coloniale faite de cueillette obligatoire pour le monopole des grandes compagnies concessionnaires de l'A.E.F. ou les besoins de la guerre 1939-1945, de recrutements forcés pour la construction du C.F.C.O. et de cantonnements successifs de la population pour son contrôle par l'Administration, cette culture est venue pallier les échecs d'une "mise en va-leur" entreprise tardivement après des décennies d'oppression.

Prise en charge par la puissance publique devenue presque aussitôt congolaise, la culture du cacao est rapidement devenue politique tant du fait de ses implications financières que de sa fonction économique d'équilibre régional. La gestion du cacao aurait gagné à être confiée à une autorité nationale spécifique, autonome vis-à-vis de l'administration de l'Etat et capable, par sa représentativité, d'obtenir la confiance des producteurs.

CACAO, STATE AND FARMERS IN THE CONGOLESE PEOPLE'S REPUBLIC

**Cl. ROBINEAU,
Economist
ORSTOM**

ABSTRACT

Development of cacao growing in the north of the Congolese People's Republic is an "adventure" from which can be drawn a number of lessons for the design and management of development operations. The cacao-planting zone in northern Congo takes the form of the continuation, beyond a no-man's-land of some 100 km of equatorial rain forest, of the southern Cameroon cacao-planting zone, with which it is linked by a series of culturally related groups.

It is a product of the spontaneous initiative of the inhabitants of the northern Congo who emerged in the 1950's from half a century of colonial domination consisting of obligatory picking for the monopoly of the large concessionary companies in French Equatorial Africa, the requirements of the Second World War, forced recruitment for the construction of the C.F.C.O. and successive cantonments of the population so that it could be controlled by the administration. Cacao growing developed to make up for the failures of development undertaken very late after decades of oppression.

Taken in hand by the authorities, which almost immediately became Congolese, cacao-growing soon became a political subject because of both its financial implications and in economic function in regional equilibrium. Management of cacao would have benefited from being entrusted to a specific, national authority independent of the state and whose representativeness would have made it able to gain the trust of producers.

Le développement de la culture du cacao dans le nord de la République Populaire du Congo constitue une "aventure" dont on peut tirer quelques enseignements pour l'élaboration et la conduite d'opérations de développement par la puissance publique avec l'aide financière et technique, ou non, d'organismes internationaux tels la Caisse Centrale, le FED, la Banque Mondiale, etc...

Tirant tout de suite une leçon de ce que nous avons pu observer, il nous semble, bureaucratie pour bureaucratie, que le cacao en République du Congo, eu égard à ses conditions de production et de commercialisation très spécifiques, que l'on va expliciter plus avant, aurait gagné à être gérée par une autorité plus autonome vis-à-vis de l'Administration proprement dite et capable, par sa représentativité, d'obtenir la confiance des producteurs.

LE CADRE

Le cadre géographique

Région de la Sangha, au nord de la République du Congo, notamment dans les districts de Souanké et de Sembé, confinant aux départements du Haut-Nyong et du Dja et Lobo du sud-est du Cameroun, c'est-à-dire à travers un écran forestier d'une centaine de kilomètres d'épaisseur, à la zone caoyère de ce pays.

Conditions physiques : équateur thermique (l'équateur géographique est à quelques degrés de latitude au sud), moyenne annuelle des températures 23°5, climat équatorial à "4 saisons des pluies", moyenne annuelle de la pluviométrie 1 595 mm, forêt ombrophile. Sols de décomposition noirs, rouges et alluviaux, meilleurs à Sembé à l'est, qu'à Souanké à l'ouest, ce qui va expliquer une migration de la culture d'ouest en est jusqu'à une limite brutale, à l'est, marquée par l'apparition de sols sableux sur grès (GUILLOT, 1977, p. 161).

Conditions économiques : la localisation de ce produit d'exportation loin des côtes pose un problème évident de coût de commercialisation.

Deux voies étaient théoriquement possibles :

- L'évacuation par le Sud-Cameroun. Dans une carte très suggestive, J.F. Vincent (1961, à la suite de la p. 101) montre, en théorie, la facilité de l'évacuation par le Sud-Cameroun par les ports de Kribi et Douala, relativement aux difficultés d'une évacuation par le sud (600 km au plus au lieu de 1700 km). Le problème pour le choix de cette solution était l'absence de route sur une centaine de kilomètres, soit vers Yaoundé (via Lomié et Abong Mbang), soit vers Ebolowa-Kribi (via Djoum et Sangmélima). La route a été faite (par Djoum) par les Camerounais dans le milieu des années soixante-dix, mais pour des raisons stratégiques, corrélativement avec l'installation d'une véritable frontière, barrière à l'évacuation du produit vers le nord.

- Reste donc la voie nationale, concept politico-géographique des politiques coloniales avant les indépendances, aux termes duquel les produits d'exportation doivent être évacués par le port national et par des voies empruntant si possible le territoire national. Cela implique donc un transport (80 à 100 km) par la route (Sembé-Ngoïla ou Soufflay), la voie fluviale Dja-Ngoko puis Sangha et Congo-Zaïre jusqu'à Brazzaville (avec éventuellement rupture de charge à Ouesso), enfin, le C.F.C.O. Brazzaville - Pointe Noire, port national par un chemin de fer à voie de 1 m 07 qui vient à peine d'être modernisé.

Conséquences pour les coûts :

- Structure de prix du cacao, au kilo vers 1962-63 (ROBINEAU, 1971)

Prix payé au producteur : 65 F CFA soit 1,30 FF

Coût d'acheminement : 45 F

Prix rendu Pointe-Noire : 110 F

- Structure de prix du cacao, au kilo en 1978 (BOKATOLA, 1984, p. 218)

Prix d'achat au niveau paysan : 130 F CFA

Frais de collecte + transport + triage : 103,5 F

Valeur au port d'embarquement : 233,5 F

Frais FOB Pointe-Noire : 61,9 F

Valeur FOB PointeNoire : 295,4 F

Ainsi dans le prix rendu au port national, le coût d'acheminement depuis la région productrice entrait pour 41 % en 1962-63 et 44 % pour 1978 ; il représentait 69 % du prix payé au paysan en 1962-63, 80 % en 1978 : remarquable constance dans le poids de la commercialisation avec une tendance à l'aggravation.

Le cadre historique

Il s'agit d'une opération ancienne, dont les racines se situent dans la période et la politique coloniales, puisqu'il s'agit, pour l'administration coloniale qui en assura le développement à ses débuts (entre 1950 et 1960) d'une reprise, par le cacao, d'une action de "mise en valeur" - selon le langage de l'époque - antérieure à la seconde guerre mondiale et fondée sur le café.



La cabosse : fruit du cacaoyer.

N'y a-t-il pas quelque abus de langage à considérer ces actions de mise en valeur des puissances coloniales comme des opérations modernes de développement avant la lettre, c'est-à-dire avant le développement de la notion de développement et surtout la floraison des politiques de développement dans le cadre des nouvelles indépendances politiques (en Afrique depuis 1960) ?

On ne le pense pas, ce pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas eu historiquement très souvent de rupture entre les protagonistes ou les agents aux prises dans les processus de développement (Administration ou Etat, paysans, "développeurs" internes ou externes) entre la fin de la période coloniale et le début des indépendances. S'il y a eu une évolution dans les idées et les comportements, elle a été progressive : cela est essentiellement vrai jusqu'à présent pour l'Afrique de l'Ouest au sud du Sahara.
- Les projets actuels ont souvent repris des projets anciens.
- Les sujets du développement - les paysans - ont été fortement conditionnés par les expériences coloniales. Or les rapports entre l'Etat indépendant et les paysans ne peuvent pas être très fondamentalement différents de ceux d'entre l'Etat colonial et les mêmes paysans du fait que tout Etat, s'il demeure Etat, ne peut pas changer de nature : plus ou moins libéral ou autoritaire, il est toujours bâti, en fin de compte, sur la coercition. Donc, les expériences coloniales, surtout lorsqu'elles se sont prolongées dans la période de l'indépendance, ne sont pas à négliger, comme toute expérience historique. On ne fera jamais assez trop d'histoire en ce domaine.

ORIGINE ET DEVELOPPEMENT DU CACAO AU NORD-CONGO

Les origines : un vecteur ethnique

J.F. VINCENT a montré comment le cacao est passé du Cameroun au Congo en suivant un chaînage ethnique.

Ancienneté du cacao au Cameroun : des colons allemands cultivent le cacao vers 1894 : 2,3 t. Les premières plantations africaines se développent vers 1912-1913, ainsi qu'au Woleu-Ntem alors sous domination allemande (Neu-Kamerun). En 1919, la production atteint 2400 t., en 1938 30000 t. (Au Gabon, la production passa de 127 t. en 1932 à 1700 en 1945 : ainsi se dessine toute une zone cacaoyère Sud-Cameroun, Nord-Gabon, Guinée équatoriale.

Premières plantations au Congo : en 1933-1935, quelques Djem de Souanké plantent des fèves de cacao ramenées du Cameroun ; vers 1947, des Djem sur la route de Lomié à Souanké recommencent des plantations avec des fèves obtenues des Maka stricto sensu de la région d'Abong-Mbang : 7 t. en 1952, 50 t. en 1955, 700 t. en 1960 (J.F. VINCENT, La culture du cacao et son retentissement social, pp. 3-5).

Le cacao est ainsi passé des Fang du Sud-Cameroun aux populations influencées par le groupe Fang, parmi lesquelles les Maka lato sensu ; au nombre desquels les Maka stricto sensu du Cameroun, les Djem-Ndzimu-Badjve à cheval sur les deux pays et les Bakwele du Nord-Congo selon le chaînage :

Maka stricto sensu.....	Djem.....	Bakwele
(Sud-Cameroun)	(Sud-Cameroun, Nord-Congo : Souanké)	(Nord-Congo : Souanké-Sembé)

Le passif du passé colonial (Cl. ROBINEAU, 1967, Contribution à l'histoire du Congo, Cahiers d'Etudes africaines, 26)

L'histoire coloniale du Congo a été dure :

- Conflit franco-allemand larvé dès les années 1900 avec enrégimentation des autochtones de chaque côté, "chaud" après 1914.
- Monopole des grandes compagnies concessionnaires pour le caoutchouc de cueillette après 1920 (L. COQUERY-VIDROVITCH, 1972, Le Congo aux temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930).
- Recrutements forcés pour le chemin de fer Congo - Océan (C.F.C.O.). cf. Gilles SAUTTER, 1967, Notes sur la construction du chemin de fer Congo - Océan (1921-1934), Cahiers d'Etudes africaines, 26, p. 219-299.
- Cet élément détermina la fuite des populations au Sud-Cameroun (repeuplement par les Djem) et au Gabon (Bakwele) et, pour y remédier, le cantonnement des populations par l'Administration coloniale (Cl. ROBINEAU, 1971, Evolution économique et sociale en Afrique centrale, Paris, ORSTOM : v. les cartes successives du remaniement du peuplement - fig. 4 à 7 - et la carte de synthèse fig. 8, pp. 38-46).
- Dans la seconde moitié des années trente, la politique coloniale reprend sur de nouvelles bases la mise en valeur de l'Afrique équatoriale : dissolution des monopoles, développement des cultures autochtones d'exportation, notamment le café, mais aussi le cacao (en Likouala-Mossaka) ; G. Bruel in La France équatoriale africaine, 1935, citée par J.F. VINCENT, p. 4.
- La seconde guerre mondiale amène le retour de la cueillette forcée et du régime des livraisons

obligatoires abolis avec les monopoles : caoutchouc pour l'effort de guerre des alliés, cette activité « la plus anti-économique... et (...) la plus anti-sociale des activités passées de l'A.E.F. » (H. ZIEGLE, 1952, Afrique équatoriale française, Paris, Berger-Levrault, p. 105).

• L'après-guerre est la période des tentatives de développement par l'Administration sous l'égide de la loi sur le développement des territoires d'outre-mer de 1946, et à partir de 1947 avec les crédits du Plan Marshall : réseau de pistes routières, société africaine de prévoyance (avec jardin d'essais, atelier de menuiserie, forge, garage, matériel de transport, approvisionnements en quelques produits de base, savon, huile de palme, pétrole lampant), lancement de quelques innovations (riz de montagne, pommes de terre, maïs, arachide - on achète une presse à huile). Mais tout cet effort productif aura peu d'effets sauf éducatif : menuiserie, forge, cultures de maïs et d'arachide intégrées dans la production vivrière (Rapport administratif des postes de Ouessou et Souanké résumés in Cl. ROBINEAU, 1967).

Les péripéties contemporaines

Au début des années 1950, l'Administration coloniale a ignoré le phénomène cacaoyer, au début par manque d'information, ensuite parce que la compagnie coloniale de plantation (C.F.H.B.C., Compagnie française du Haut et Bas Congo) est défavorable au phénomène (crainte de voir ses terres de Ouessou revendiquées par les habitants pour le cacao, crainte de manquer de main-d'œuvre pour ses plantations de palmiers à huile ?). Par la suite, cette opposition disparaît (parce que les sols de Ouessou y étant assez défavorables, la C.F.H.B.C. a peu de chance de voir le cacao se développer dans sa zone de domination ?). Par ailleurs, et du fait de l'absence de commerce privé pour commercialiser le cacao, lorsque les tonnages deviennent importants et en l'absence de voie moderne d'évacuation vers le nord, renvoyant ainsi à la voie nationale, c'est l'Administration qui doit s'en charger, ce qui se perpétuera jusqu'en les années 1980 :

- à la fin de la période coloniale : par la Société de Prévoyance ;
- sous la 1^o République du Congo et au début de la Seconde République (après 1963) : par le Centre de Coopération Rurale (C.C.R.), organisme pseudo-coopératif animé en "coopération" par le B.D.P.A. ;
- avec l'instauration du régime socialiste : nationalisation du commerce avec la mise sur pied d'un office l'O.N.C.P.A. (Office national de commercialisation des produits agricoles).

L'Etat, par son agent C.C.R. puis O.N.C.P.A. : 1^o achète les fèves de cacao séchées ; 2^o les transporte jusqu'à Pointe-Noire ; 3^o les vend aux exportateurs étrangers qui en prennent livraison au port national.

Jusqu'en 1960, il n'y a pas trop de problèmes : les récoltes atteignent à peine 500 t., le parc auto de transport est suffisant, les fonds nécessaires pour acheter le cacao aux paysans sont débloqués, le réseau traditionnel de pistes routières (latérites et ponts et ponceaux en bois) supporte assez bien le trafic, le prix payé au producteur et le cours de vente à l'exportation à Pointe-Noire permettent à la fois une rémunération satisfaisante des paysans et l'équilibre financier, pour l'Etat, de l'opération.

Après 1960, la culture se développant ((725 t., campagne 1960-61, 950 en 1964, 1114 en 1965), trois problèmes apparaissent :

- les difficultés de la logistique d'évacuation (tonnages plus importants, réseau routier extrêmement détérioré à cause du climat, de sa fragilité et de la demande qu'il doit supporter, parc auto prématurément usé) ;
- la baisse des cours mondiaux : si en 1962-63 le cours baisse en dessous de 110 F CFA, l'Etat doit subventionner la production à moins de baisser d'autant la rémunération du producteur. Ce qu'il fait dès 1961 (J.F. VINCENT, 1961, p. 99) "ce qui inquiète, dit-elle, les planteurs" ;
- le mauvais entretien des plantations et le développement des capsides du cacaoyer. Dès 1961, J.F. VINCENT signalait "l'élagage et l'entretien des arbres insuffisants" et "la mauvaise préparation des fèves (principalement pendant la fermentation)", d'où "le rendement-plantations inférieur au rendement normal" (op. cit. p. 99 - c'est moi qui souligne). En outre, un insecte parasite, le capsidé du cacaoyer, attaque les plantations depuis 4 ou 5 ans et, en 1963, le chef du secteur agricole de la Sangha estimait qu'en 2 ou 3 ans les capsides avaient ravagé le tiers des plantations.

Les effets destructeurs des capsides sont favorisés par les habitudes de culture des planteurs : trop faibles espacements, pas assez de désherbages, amas de cabosses décortiquées et laissées à pourrir, etc... Le même chef de secteur déplorait aussi que les gens n'entreprennent pas d'eux-mêmes les traitements phyto-sanitaires qu'il était prêt à leur fournir.

Le cacao exigeait, à partir des années 1960, grosso modo, des dépenses accrues (routes, parc auto, fonds d'achat plus importants, subvention d'équilibre, traitement phyto-sanitaire) que l'Etat congolais, dans une passe conjoncturelle mauvaise, ne pouvait supporter. D'où la diminution des prix payés au producteur en 1961, puis le non-ramassage de la récolte en 1962. Lorsque le C.C.R. voulut ramasser la récolte de 1963, les paysans lui apportèrent les deux récoltes mélangées, dont celle de 1962 moisie, d'où il a fallu jeter 300 t. de cacao mélangé.

A partir de 1964-1965, un certain déblocage intervint : renouvellement du parc auto, construction d'une route du cacao (ponts et revêtements) par un prêt du F.E.D. (Fonds Européen de Développement), acceptation de la lutte contre les capsides.

Ces éléments nouveaux ont été accompagnés du déplacement progressif de la production du district de Souanké vers celui de Sembé où les sols se sont révélés plus favorables, d'où, en raison du jeu de ces divers éléments, une reprise de l'expansion cacaoyère en même temps qu'une augmentation des rendements et de la dimension des exploitations. Comme le souligne R. GUILLOT (Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et de Souanké, Congo, in Cahiers de l'ORSTOM, série Sc. Hum., n° 2, 1977, pp. 151-169), ces éléments nouveaux ont renouvelé et "entretenu la confiance des planteurs" (ibid, p. 165). Des facteurs sociaux sont intervenus : développement des plantations féminines à partir de 1966, démarrage de plantations par les Pygmées en 1967, ceci pour deux raisons dont on peut faire l'hypothèse :

- l'effet libérateur, à l'égard des femmes et des Pygmées, du régime socialiste (facteur politique) ;
- l'émigration du gros de la production en pays Bakwele avec abandon relatif du pays Djem a transformé les conditions culturelles, les Bakwele constituant un groupe plus démocratique et individualiste qui a pu, sinon laisser davantage d'initiative aux femmes, du moins favoriser l'émancipation économique des Pygmées.

D'où le doublement, voire le triplement des chiffres de production depuis 1963-64 :

- 2026 t. en 1971 ;

- 2912 t. et 2899 t. en 1975 et 1977, mais avec de fortes oscillations aussi : 2323 t. en 1976, 2236 t. en 1978 (J. Em. BOKATOLA, 1984, Rôle et perspectives de l'agriculture et de l'élevage dans le développement économique du Congo, Thèse, Clermont, p. 71).

Mais les dernières données depuis 1979 témoignent d'une tendance à la baisse : 2541 t. en 1979, 2113 t. en 1980, 1899 t. en 1981 (ibid).

Le jeu complexe d'autres facteurs entre aussi en compte : extension de la zone cacaoyère vers la cuvette congolaise ; apparition depuis le Cameroun en 1980-85 de la pourriture brune qui atteint à 80 % les cabosses ; caractère inefficace de la lutte contre les capsides et la pourriture brune par brigades lourdes ; de plus, des différentiels de prix avec les pays voisins entraînent des effets de flux (par Moloundou et Yokadouma) qui faussent les statistiques congolaises.

ROLE ET LIMITES DE L'ETAT

L'histoire que l'on vient de retracer témoigne du rôle fondamental de la puissance publique dans le soutien de l'économie cacaoyère de la République Populaire du Congo en même temps que de la lourdeur et des retards de l'action administrative dans la gestion de cette économie et de la confiance mitigée des producteurs dans le pouvoir de l'Etat.

Etat, subvention du cacao et non-abandon du Nord

Dès les années 1960, l'Etat congolais a un choix à long terme à faire : subventionner lorsque cela est nécessaire (chute des cours mondiaux) cette production ou abandonner, économiquement, la région. On ne peut pas dire, eu égard à la faiblesse de l'accroissement démographique (22000 hab. sur 22000 km² avec doublement de la population en 70 ans, GUILLOT, op. cit. pp. 151 et 154) et à la connaissance des sols que l'on avait lorsqu'ont été écrites les dernières études (GUILLOT, 1977 ; BOKATOLA, 1984), que la production de cacao augmentera ou n'augmentera pas.

B. GUILLOT montre (ibid) que les producteurs de cacao de la Sangha, lorsqu'il mena ses recherches, bénéficiaient d'un revenu enviable, eu égard à la moyenne des revenus perçus "dans beaucoup d'autres paysanneries du Congo" (ibid p. 162). A la réflexion, mieux vaut peut-être subventionner ce qui existe déjà que d'investir dans des projets par nature aléatoires. Un autre avantage de l'économie cacaoyère est de fournir des devises, la contribution à l'exportation aussi faible soit-elle.

Entre 1977 et 1980, les exportations du café et du cacao confondues varient entre 3 et 7 milliards F. CFA, sur un total de 21 à 39 milliards, pétrole non compris (BOKATOLA, 1984, p. 272). D'une autre source (L'économie africaine, éd. 1979, Dakar, Société Africaine d'Editions), on obtient pour 1977 sur une exportation de café-cacao de 3 milliards de F. CFA, un milliard cent millions pour le cacao.

Action administrative et gestion de l'économie cacaoyère

La gestion de l'économie cacaoyère a été opérée tantôt plus ou moins directement par l'Etat à travers le C.C.R. (première période), tantôt à partir d'un organisme autonome, spécifique, mais couvrant toute la République, l'O.N.C.P.A.

Qu'exige la gestion de l'économie cacaoyère au Congo ?

- une politique définie à long terme ;
- un suivi attentif concernant les cours mondiaux au port national, les prix au producteur, les moyens de campagne (date de collecte, parc auto, entretien du réseau routier, disponibilité des moyens fluviaux et ferrés).

Apparemment, ni la gestion directe par l'Etat, depuis Brazzaville, même avec relais à Ouessou, Sembé et Souanké, ni la gestion par un organisme national non spécifique au cacao ne permettra de satisfaire à ces exigences.

En réalité, on croit qu'un organe cacaoyer spécifique associant producteurs, techniciens de la commercialisation et le niveau politique d'Etat serait préférable, ce pour éviter l'incohérence incoercible et inévitable des administrations centrales où qu'elles soient.

Producteurs et pouvoirs d'Etat

Le passif colonial a introduit entre la paysannerie et le pouvoir un contentieux qui, normalement, s'éteint avec la disparition du pouvoir colonial.

"Normalité" sujette à caution, ne serait-ce que parce que tout pouvoir d'Etat est, si peu que ce soit, coercitif par nature. En outre, et l'exemple de la Première République du Congo le montre clairement, la substitution d'un pouvoir national au pouvoir colonial, notamment par le remplacement des administrateurs locaux européens par des fonctionnaires nationaux envoyés par la capitale, laisse entier le problème des rapports entre les paysans et le pouvoir d'Etat. Surtout comme si dans la Sangha, les divers changements de régime (colonial, de la Première, puis de la Seconde République) se sont traduits, du fait des oppositions ethniques internes à la région et de leur jeu trop important dans la vie publique, par des renversements de prétentions ethniques à l'hégémonie locale, en raison de leur identification à tel régime. Le cacao au Congo nécessite la sollicitude de l'Etat ; et la force effective de l'Etat la confiance des citoyens, en l'occurrence, à propos du cacao, des paysans producteurs. Cette confiance ne peut être obtenue que si l'Etat ne se trouve pas identifié dans sa forme du moment à tel ou tel groupe particulier.

BIBLIOGRAPHIE

B. GUILLOT, 1977, Problèmes de développement de la production cacaoyère dans les districts de Sembé et Souanké (Congo), Cah. ORSTOM, sér. Sc. Hum., vol. XIV, n° 2, pp. 151-169.

J.F. VINCENT, 1961, La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké, Brazzaville, Commissariat au Plan, Mission d'études dans la cuvette congolaise et ORSTOM, multigraph., 106 + 11 p.

G. DUPRE, 1973, Projet de développement de la culture du cacaoyer dans la région de la Sangha. Etudes géographiques et sociologiques. Tome II : sociologie, Brazzaville, ORSTOM, multigraph., 69 + XII + 2 p.

J. Em. BOKATOLA, 1984, Rôle et perspectives de l'agriculture et de l'élevage dans le développement économique du Congo, Clermont-Ferrand, thèse pour le doctorat ès-sciences économiques, Université de Clermont I, multigraph., 390 p.

Cl. ROBINEAU, 1967, Contribution à l'histoire du Congo, La domination européenne et l'exemple de Souanké 1900-1960, Cah. d'Etudes africaines, Paris, Mouton, vol. VII, 26, 2ème cahier, pp. 300-344.

Cl. ROBINEAU, 1971, Evolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké (République populaire du Congo), Paris, ORSTOM, coll. "Mémoires de l'ORSTOM", n° 45, 216 p.

C. COQUERY-VIDROVITCH, 1972, Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1898-1930, Paris et La Haye, Mouton, coll. "Le monde d'outre-mer passé et présent", XXXVII, 598 p.

G. SAUTTER, 1967, Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan 1921-1934, Cah. d'Etudes Africaines, Paris, Mouton, vol. VII, 26, 2ème cahier, pp. 219-299.

G. BRUEL, 1935, La France équatoriale africaine. Le pays, les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics, Paris, Larose.

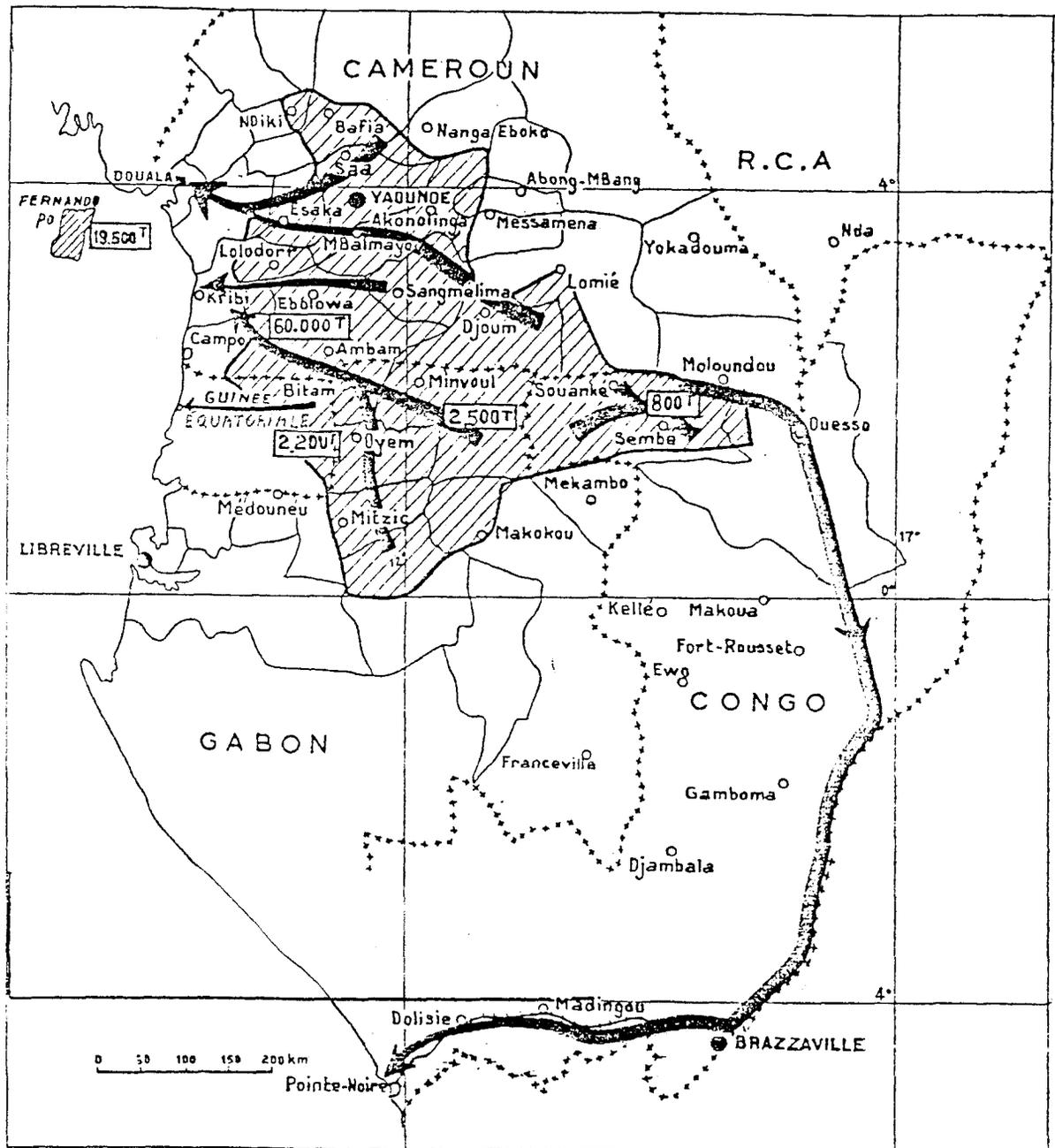
H. ZIEGLE, 1952, Afrique équatoriale française, Paris, Berger-Levrault, 200 p. L'économie africaine, 1979, Dakar, Société africaine d'éditions, Ed. 1979.

E. DIALLO et B. GUILLOT, 1984, Systèmes agraires et cultures commerciales. L'exemple du village de Boubazab (région de la Sangha au Congo), Paris, ORSTOM, coll. "Atlas des structures agraires au Sud du Sahara", n° 20, 70 p. + 8 C.h. -t.

COUTY Ph., PONTIE G., ROBINEAU Cl., 1981, Communautés rurales, groupes ethniques et dynamismes sociaux. Un thème de recherches de l'ORSTOM (Afrique : 1964-1972), Paris, Amira, note de travail n° 31, 79 p., multigraph.

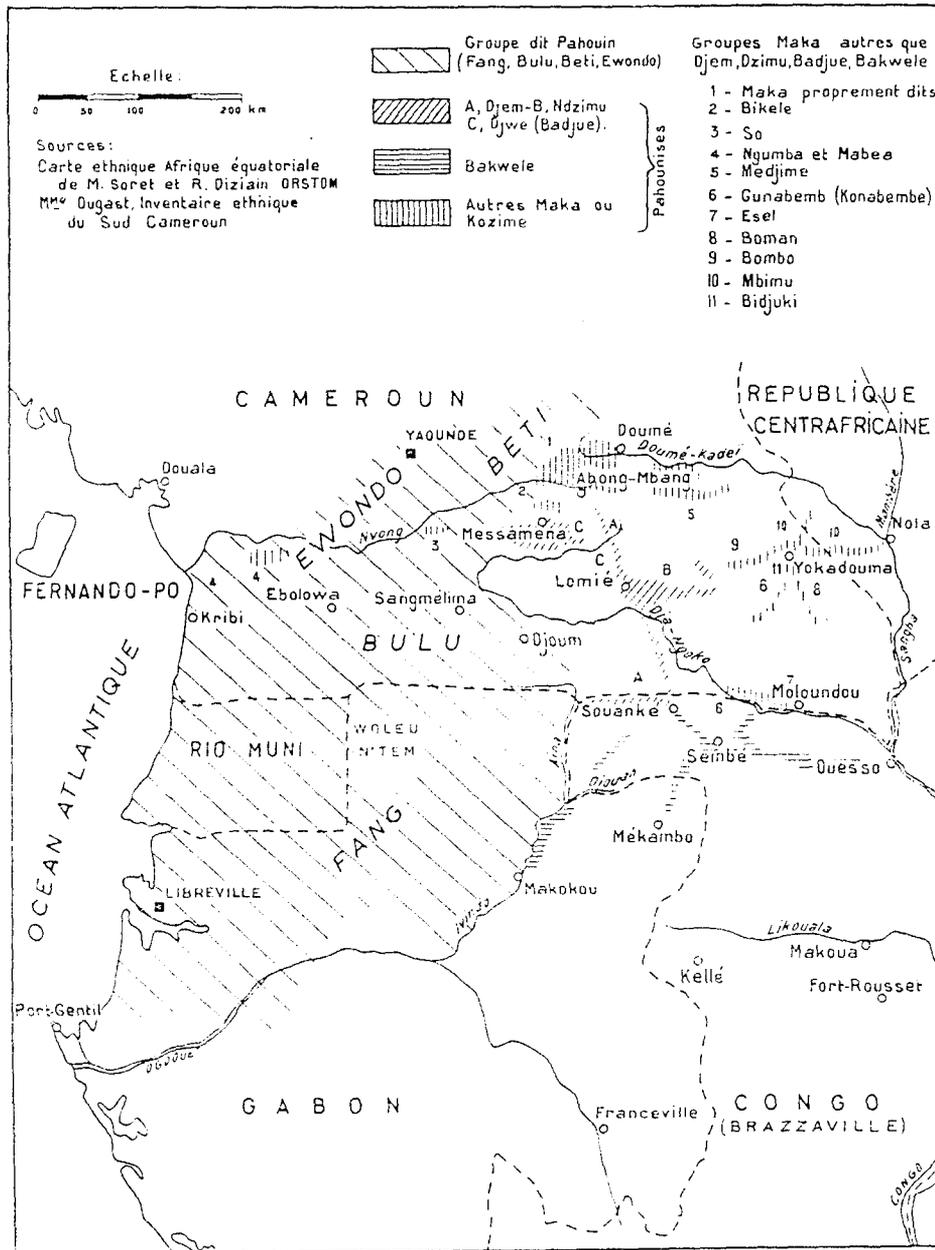
CI. ROBINEAU, 1982, L'histoire du Congo : un éclairage des processus et perspectives de développement, in AUBERTIN C., CABANES R. et alii, Histoire de développer, Revue Tiers-Monde, t. XXIII, n° 90, avril-juin 1982, pp. 320-325.

CI. ROBINEAU, 1985, Espace, société, histoire : l'ethnie réalité ou illusion, Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum "Anthropologie et histoire" (groupe d'anthropologie historique), vol. XXI, n° 1, pp. 57-62.



extrait de J.F. VINCENT, 1961, La culture du cacao et son retentissement social dans la région de Souanké. Brazzville, ORSTOM/Commissariat au Plan. Mission d'étude dans la cuvette congolaise, p. 101 bis.

Fig. 1 : Zones de culture cacaoyère et voies d'évacuation de la production.



SITUATION DES DJEM ET BAKWELE PAR RAPPORT AUX PAHOUINS ET AUX AUTRES POPULATIONS PAHOUINISEES

Fig. 2 : Carte ethnique des Djem et Bakwele.

Années	Cacao
1950	7
1955	67
1960	703
1963	858
1964	950
1965	1114
1966	832
1967	1148
1968	1288
1969	1195
1970	1339
1971	2026
1972	2057
1973	2114
1974	2402
1975	2912
1976	2323
1977	2899
1978	2236
1979	2541
1980	2113
1981	1899

Sources : SOFRED, A.E.F. économique et sociale 1947-1958, L'agriculture africaine 1975, ONCPA, OCC.

Extrait de J.E. BOKATOLA, 1984, Rôle et perspectives de l'agriculture et de l'élevage dans le développement économique du Congo, thèse (Clermont).

Fig n° 3 : production de cacao (en tonnes)